

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Eve Jacob Perrotta

<https://www.cadre21.org/membres/4b9eae832332c295baf24f07>

Date d'obtention : 2023-12-05 15:25:53

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode sexto sert à intervenir le plus rapidement possible dans le cadre scolaire et en collaboration avec le service de police. Il empêche la divulgation rapide des contenus de pornographie juvéniles et accompagne toutes les personnes impliquées. Mon rôle est d'ordre professionnel et non un rôle de mandataire du service de police. Aucun contenu doit être visionné.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Oui puisque savoir que nous avons un rôle clair et distinct dans le cadre de ces situations est rassurant et aidant. La trousse sera d'une grande aide et le soutien adéquat.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Mon intervention sera surtout neutre et je ferai attention qu'il n'y ait aucun jugement apporté. En suivant le protocole et la trousse le soutien sera tout à fait adapté à chaque personne et mon rôle sera clair.